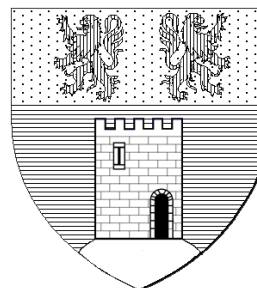


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger et MAGNUS Philippe.**

**Absents : Mme AUDIBERT-GIBIER Monique, MM COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert, SEGUIN Jean-Jacques**

Le Maire ouvre la séance à 20H30 et en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch est reconduite à 19 131€.

Le programme de l'Arbre de Noël des enfants organisé par Julie SAINI et Olivier BOSCO a été complété cette année par la projection de dessins animés.

La Galette des rois préparée par Sophie MAS et Christine CAPRON a connu une bonne participation. Les doyennes du village étaient présentes. Ce moment de convivialité a été très apprécié.

La cérémonie des vœux a rassemblé une cinquantaine de participants. Elle a permis de faire remonter des attentes et des alertes notamment sur vitesse dans le village, les ordures ménagères, l'éclairage public, la randonnée, l'entretien des berges.

Le défibrillateur devrait être livré fin janvier.

Les clefs de l'ancienne Poste ont été remises. Un arrangement avec la coiffeuse devra être trouvé pour l'utilisation des toilettes.

Établi le : 06/03/2020

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**

Signature et cachet

---

Le devis pour la réfection de la toiture de l'église a été signé. Les travaux pourraient commencer en mai. La famille GUIOT-PIN laissera le passage dans le jardin pour monter l'échafaudage.

La famille SEGUIN-ROUX a acquis une concession trentenaire (ancien caveau de la famille du Député BERTRAND).

Le Loto de la Mairie se tiendra le 22 février 2020. Après discussion, il sera maintenu en soirée.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.

### **1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2019**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2- SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES**

Le Gouvernement décidé d'une suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales avant 2023, date à laquelle elle sera supprimée pour tous les foyers fiscaux. Il a prévu de compenser la perte de ressources pour les communes par une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) actuellement perçue par les départements.

Monsieur TOUSSAINT, nouveau Trésorier, a remis en main propre à chaque maire de son ressort un courrier explicatif avec les modalités de calcul.

Pour LACHAU et en fonction de la valeur de référence fixée à 2018, la compensation s'élève à 26 308 €.

### **3- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020**

Le Conseil Municipal s'est engagé à voter le Budget Primitif avant la fin du mandat. Le vote permet d'engager les dépenses urgentes tout en laissant la liberté de procéder en cours d'exercice à des décisions modificatives.

En 2020 et pour la première fois, le Trésorier ne se rendra plus à la demande des communes pour les aider techniquement dans l'élaboration du budget.

Compte-tenu du contexte électoral, seuls seront inscrites les opérations en cours de finalisation (plate-forme des ordures ménagères,) ou celles ayant fait l'objet d'une notification d'attribution de subvention (aménagement du terrain devant la Mairie, réfection de la toiture de l'église).

Le projet d'acquisition de l'écurie SARLIN fera l'objet d'une Décision Modificative s'il fait l'objet d'une attribution de subvention. La demande a été transmise en septembre 2019, la décision de la commission d'attribution est attendue.

Le projet de Budget Primitif sera élaboré sans augmentation des taux des impôts.

---

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

#### **4- VITESSE EXCESSIVE DANS LE VILLAGE**

Le problème de la vitesse excessive sur la Commune que ce soit dans le village ou à l'extérieur pose problème. Les abaissements de vitesse à 30 km/heure dans la zone agglomérée et à 70 km/heure à l'extérieur ne sont pas respectés. La demande de réduire à 50 km la vitesse maximale sur la Route d'Éourres a été refusée par deux fois par la Présidente du Département qui a seule compétence sur les routes départementales.

Le principe est acquis de mettre en œuvre des ralentisseurs jugés plus efficaces que des radars pédagogiques. Un modèle est privilégié et un devis sera demandé.

Parallèlement le responsable des Routes au Département en charge du secteur sera contacté pour une visite sur place afin de définir les modalités techniques les plus adaptées et les lieux d'implantation, le tout en conformité avec la réglementation.

#### **5- ÉLECTRIFICATION : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION**

Dans le cadre du renforcement du réseau électrique basse tension, le Syndicat d'Énergies de la Drôme a missionné le bureau d'études EUCLID pour procéder à l'étude préalable. Le technicien a rencontré à plusieurs reprises la Mairie et les propriétaires concernés.

Un effort a été apporté à un enfouissement maximal des lignes, sachant que le financement de l'enfouissement total serait à la charge de la Commune.

Le projet finalisé a été établi en concertation avec les propriétaires qui ont signé des conventions.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal approuve l'opération qui sera financée par le SDED sans concours financier de la Commune (*délibération n°2020-01*).

#### **6- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La subvention sollicitée par l'EMALA est reconduite à hauteur de 70 €, soit 10 € par enfant (*délibération n°2020-03*).

Il n'est pas donné suite à celle du Collège de Buis-les-Baronnies.

#### **7- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

##### ***Bâtiments communaux***

L'isolation en plafond de la pièce de gauche à la Mutte a été réalisée gratuitement dans le cadre du programme européen LEADER. L'installation des menuiseries extérieures interviendra dans la foulée. Le devis d'électricité de Franck COUDENE est adopté pour un montant de 6.664,82 € HT (*delibération n°2020-02*). Des devis seront demandés pour le placoplâtre aux artisans locaux (Lachau, Séderon et Laragne).

La porte du Secrétariat de Mairie sera remplacée. Le devis de l'entreprise Bernard GIRARD est retenu pour un montant de 997,85 € HT (*délibération n°2020-04*).

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

L'entreprise Horloge Plaire SAS de Sisteron propose une visite gratuite et sans engagement de l'horloge. La proposition est acceptée.

**Châteaux d'eau**

L'Agence de l'Eau demande une vérification des compteurs les plus anciens avant la fin 2020.

**Église**

Des demandes de subvention complémentaires seront transmises à la Fondation du Patrimoine et au Crédit Agricole afin de réduire la part d'autofinancement.

La question d'une souscription publique est posée.

**Voirie**

De nombreuses fentes sont réapparues suite aux reprises effectuées par la Routière du Midi. Le phénomène sera signalé. De nombreuses buses sont obstruées suite aux intempéries.

**Eau**

Un nettoyage des bassins et du captage est à prévoir au printemps

**Poubelles**

Le dépôt temporaire actuel n'est pas respecté. De nombreux objets sont récoltés par les employés permettant d'identifier les auteurs de ces incivilités. Des photos ont été adressées à la Mairie.

La future plateforme de stockage des ordures ménagères sera équipée d'un grillage de bonne hauteur pour prévenir toute pollution de la rivière par des chutes d'objets et d'une caméra pour détecter toutes les infractions qui, après un avertissement, seront sanctionnées (délibération n°2020-05).

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

Alexandre VERNIN du Parc Naturel Régional des Baronnies propose dans le cadre des chantiers annuels de « pierre sèche » d'intervenir sur le quartier des Vignes pour restaurer d'anciens murs. La proposition est acceptée.

Des contacts sont à prendre en vue de l'ajout d'un équipement à l'aire de jeux pour enfants et du remplacement de deux illuminations défectueuses.

Les employés de la Communauté de Communes seront sollicités pour une campagne d'élagage en mars.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 0H00.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet